Conforme à la réforme du 100% santé aux dates d'entrée en vigueur \*

Le contrat est un contrat responsable au sens de la loi n° 2013-1203 du 23 décembre 2013. Ce type de contrat définit le contrat d'assurance santé qui respecte le cahier des charges fixé par le décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014.

## **Prestations 2019/2020**

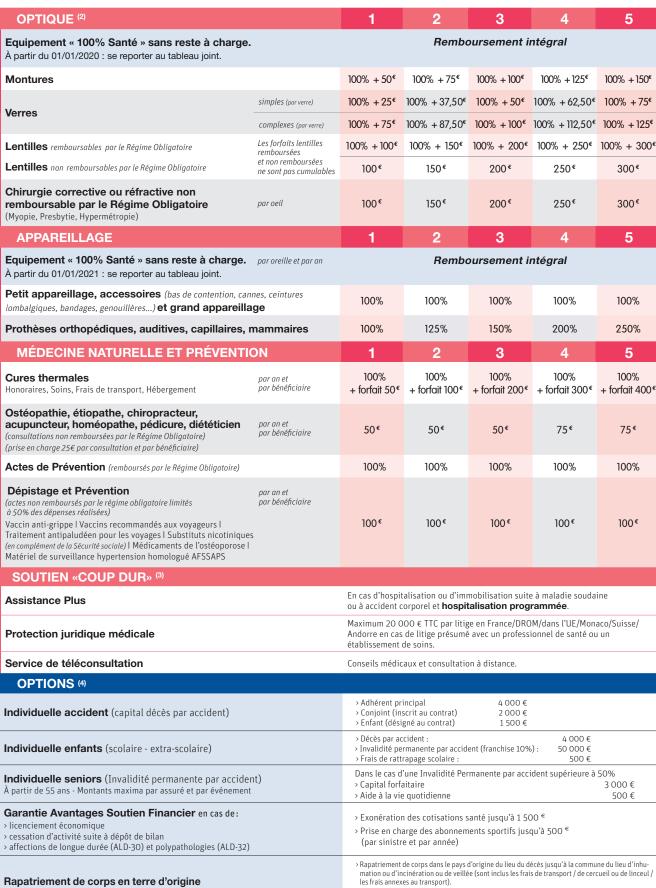
Sous réserve d'évolution réglementaire, législative ou fiscale

TOUS RÉGIMES SOCIAUX

	HOSPITALISATION MÉDICALE	OU CHIRURGICALE (1)	1	2	3	4	5
01903_2	Frais de séjours ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
TP_TNSP_201903_2	Frais de séjours ÉTABLISSEMENTS NON CONVENTIONNÉS		100%	100%	100%	100%	100%
₽.	Actes en secteur Hospitalier, honoraires chirurgicaux Chirurgie, Anesthésie, Réanimation	médecins adhérents OPTAM/OPTAM-CO	150%	250%	300%	350%	400%
		médecins non adhérents OPTAM	100%	125%	150%	175%	200%
	Chambre particulière (Hors ambulatoire)						
	Maladie, Chirurgie, Maternité	durée illimitée	50€/jour	60€/jour	70 €/jour	80€/jour	100 €/jour
	Réadaptation fonctionnelle, Rééducation, Moyens séjours, Cures, Convalescence	120 jours/an	50€/jour	60€/jour	70 €/jour	80€/jour	100 €/jour
	Psychiatrie	30 jours maxi	50€/jour	60€/jour	70 €/jour	80€/jour	100€/jour
	Forfait Journalier Hospitalier		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	Frais de transport si acceptés par le Régime Obligatoire		100%	100%	125%	125%	125%
	Frais d'accompagnement Conjoint, Ascendants, Descendants	15 jours/an	25€/jour	25 €/jour	25 €/jour	25 €/jour	25 €/jour
	Forfait location télévision	hospitalisation> 5 j 20 j/séjour	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	MÉDECINE DE VILLE		1	2	3	4	5
	Honoraires médicaux - Consultations Visites - Actes de spécialités (ATM) Généralistes, Spécialistes, Professeurs Majoration pour frais de déplacement Actes de nuit ou le dimanche - Soins d'urgence	médecins adhérents OPTAM/OPTAM-CO	125%	150%	175%	200%	250%
		médecins non adhérents OPTAM	100%	125%	150%	175%	200%
	Radiologie Scanographie, Mammographie, IRM, Échographie, Électrocardiographie, Scintigraphie	médecins adhérents OPTAM/OPTAM-CO	125%	150%	175%	200%	250%
		médecins non adhérents OPTAM	100%	125%	150%	175%	200%
	Frais pharmaceutiques, homéopathie (remboursables par le Régime Obligatoire)	remboursés à 65 %, 30% et 15%	100%	100%	100%	100%	100%
	Auxiliaires Médicaux Orthophonistes, Infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthoptistes		100%	125%	150%	200%	250%
	Analyses - Actes de Biologie		100%	125%	150%	200%	250%
	DENTAIRE		1	2	3	4	5
% ITE	Soins et prothèses « 100% Santé » sans reste à charge. À partir du 01/01/2020 : se reporter au tableau joint.		Remboursement intégral				
	Soins Remboursables par le Régime Obligatoire		100%	100%	100%	100%	100%
	Prothèses dentaires et Orthodontie Remboursables par le Régime Obligatoire		125%	150%	200%	250%	300%
	<b>Prothèses, implants, parodontologie</b> Non remboursables par le Régime Obligatoire ∙ <i>Forfait par an et par bénéficiaire</i>		100€	150€	200€	250€	300€
	<b>Orthodontie</b> Non remboursable par le Régime Obligatoire • <i>Forfait par an et par bénéficiaire</i>		50€	100€	150€	200€	250€
	Plafond dentaire		-	-	-	1° année $800^{\varepsilon}$ 2° année $1200^{\varepsilon}$ 3° année $1500^{\varepsilon}$ 4° et suivantes $2500^{\varepsilon}$	1° année 1000 ° 2° année 1500 ° 3° année 2000 ° 4° et suivantes 3000 °







(Pour les adhérents de moins de 65 ans à la date de souscription)

Ouvert à toute personne physique domiciliée en France, Guadeloupe, Martinique, Guyane Française ou sur l'île de La Réunion et qui souhaite être inhumée dans son pays d'origine.

- > Mise à disposition d'un titre de transport pour un membre de la famille en accompagnement du
- > Prise en charge, à la demande de la famille des frais funéraires dans la limite de 1200 € TTC et des





les frais annexes au transport).

frais de transport, si les obsèques du bénéficiaire ont lieu dans le pays de survenance du décès (non cumulable avec le rapatriement de corps).

<sup>\*</sup> Optique : à partir du 1 e janvier 2020 / Dentaire : 1 e phase 1 e janvier 2020, 2 e phase 1 e janvier 2021 / Audio : 1 e janvier 2021

L'option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) pour les médecins de secteur 2 et l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique (OPTAM-CO) remplacent le dispositif du Contrat d'Accès aux Soins (CAS). / Les remboursements sont toujours effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité sociale dans la limite de l'option choisie. Dans tous les cas, les remboursements sont limités au montant de la dépense réelle et payés en euro.

<sup>(1)</sup> Si hospitalisation supérieure à 5 jours, prise en charge des frais de TV dans la limite de 20 jours par séjour, sur présentation de la facture acquittée et du bulletin d'hospitalisation à adresser à Apivia Mutuelle. (2) Les forfaits (hors Optique) sont valables par an et par bénéficiaire à compter de la date d'effet du contrat, et ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre. Le nombre d'équipements Optique (2 verres + 1 monture) est limité à 1 équipement TOUS LES 2 ANS par bénéficiaire sauf pour les enfants de moins de 18 ans (16 ans à partir du 1<sup>st</sup> janvier 2020) ou en cas de renouvellement justifié par une évolution de la vue où les forfaits s'appliquent pour les frais engagés par période d'un an (se reporter aux conditions générales du contrat). Le forfait attribué pour la monture selon les décrets en vigueur ne pourra pas excéder 150 € jusqu'au 31/12/2019 et 100 € à partir du 01/01/2020.

<sup>(3)</sup> Se reporter à la convention Garantie Assistance, Protection Juridique Médicale incluse aux conditions générales du contrat santé.

<sup>(4)</sup> Extraits des notices d'informations, se conformer aux conditions générales annexées au bulletin d'adhésion



Le 100% SANTE vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique, auditif, défini par décret. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau des garanties prévu au tableau des garanties que vous avez choisi.

Les	Les dates « clé » de mise en place du nouveau dispositif*					
	- Les tarifs du panier « 100% santé » seront plafonnés en audiologie (dès janvier) et en dentaire (dès avril).					
Dès 2019	- Le remboursement des aides auditives (Sécurité sociale + complémentaire) augmentera de 100 €.					
	- Au total, le reste à charge pour les assurés diminuera de 200 € en moyenne pour les aides auditives (audioprothèses).					
	- L'offre « 100% santé » sera garantie en optique ainsi que pour une partie du panier dentaire.					
Dès 2020	- Pour les aides auditives, le plafond des tarifs sera abaissé de 200 € et le remboursement « Sécurité sociale + complémentaire » augmenté de 50 €, soit un gain de reste à charge de 250 € en moyenne.					
Dès 2021	L'offre « 100% santé » sera garantie pour le reste du panier dentaire, ainsi que pour les aides auditives.					

	GARANTIES INCLUSE	S DANS LE PANIER « 1009	% SANTE » CONFORMÉMENT AUX DÉCRETS EN	I VIGUEUR
100% Santé	OPTIQUE	Mise en vigueur		
1009	Equipement optique Verres et Monture	Remboursement intégral	<ul> <li>Monture respectant les normes européennes, avec un prix inférieur ou égal à 30 €.</li> <li>Chaque opticien aura au minimum 17 modèles différents de montures adultes « 100% santé » en deux coloris différents ;</li> <li>Verres traitant l'ensemble des troubles visuels ;</li> <li>Amincissement des verres en fonction du trouble, durcissement des verres pour éviter les rayures, traitement anti-reflet obligatoires.</li> </ul>	À partir de janvier 2020
SANTÉ	DENTAIRE			
the real security	Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire), Inlays-Onlays Inlay-Core Prothèses dentaires	Remboursement intégral	<ul> <li>Couronnes céramique monolithique et céramo-métalliques sur les dents visibles (incisives, canines et 1<sup>re</sup> prémolaire); couronnes céramique monolithique zircones (incisives et canines); couronnes métalliques toute localisation;</li> <li>Inlays core et couronnes transitoires;</li> <li>Bridges céramo-métalliques (incisives et canines); bridges full zircon et métalliques toute localisation; prothèses amovibles à base résine.</li> </ul>	Progressif à partir de janvier 2020
100% SANTE	AIDES AUDITIVES			
The state of the s	Prothèses auditives	Remboursement intégral	<ul> <li>Tous les types d'appareils sont concernés : contour d'oreille classique ; contour à écouteur déporté ; intra-auriculaire ;</li> <li>Au moins 12 canaux de réglage (ou dispositif de qualité équivalente) pour assurer une adéquation de la correction au trouble auditif ; système permettant l'amplification des sons extérieurs restituée à hauteur d'au moins 30 dB;</li> <li>4 ans de garantie ;</li> <li>Au moins 3 des options suivantes : système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie ≥ 6 000 Hz, fonction apprentissage de sonie, système anti-réverbération.</li> </ul>	À partir de janvier 2021